

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier Jeannot Marquis Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mmes les conseillères	Johanne Thibault Josée Marquis

EST ABSENT

M. conseiller	Clément Gauthier
---------------	------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2016-183

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Rapport du maire;
- 4) Approbation des procès-verbaux ;
- 5) Présentation des comptes;
- 6) Engagement de crédit (dépenses);
- 7) Démission de la chargée de projet pour MADA;
- 8) Nommer une coordonnatrice pour le programme MADA;
- 9) Dépôt-État des revenus et dépenses au 30 septembre 2016-état comparatif des revenus;
- 10) Avis de motion-Règlement 2016-09, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017;
- 11) Avis de motion remplacement du règlement numéro 2014-04, intitulé « Règlement sur la qualité de vie »;
- 12) Fermeture du bureau municipal période des fêtes (19 décembre au 4 janvier inclusivement);
- 13) Liste des personnes endettées pour taxes;
- 14) Établissement d'un calendrier des séances du conseil;
- 15) Don pour la fête des enfants;
- 16) Dépôt-divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
- 17) Demande C.P.T.A.Q. carrière Béton Provincial;
- 18) Effectuer une liste prioritaire des travaux de voirie au montant de 100 000\$ pour la programmation de la TECH;
- 19) Mandater le service d'ingénierie pour programmer les travaux de la TECH et effectuer un échéancier pour les travaux à effectuer pour bénéficier totalement de notre subvention;

- 20) Entente avec Éric Ouellet pour avoir droit à un droit de passage (une virée pour la déneigeuse);
- 21) Présentation de la demande subvention salariale-programme intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi;
- 22) Horaire du temps des fêtes pour les employés municipaux;
- 23) Une fin semaine par mois pour repos pour Richard durant l'hiver;
- 24) Motion présentée au Conseil municipal de Saint-Adelme reconnaissance de la 1^{re} édition de la Grande semaine des tout-petits;
- 25) Varia a)
- 26) Période de questions;
- 27) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2016-184
RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'un rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Adelme doit être déposé devant le conseil municipal au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé pour adoption et distribué à chaque adresse civique sur le territoire municipal, et ce, conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de l'allocution de M. le maire Jean-Roland Lebrun sur la situation financière concernant l'exercice 2016 et de quelques indications préliminaires concernant les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 de la Municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2016-185
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2016-185
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 octobre 2016 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2016-186
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2016 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-187

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante et mille trois cent dix-neuf et six cents (51 319.06\$) et les salaires payés au montant de neuf mille cinq soixante et un et dix-sept cents. (9 561.17\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante mille huit cent quatre-vingts et vingt-trois cents. (60 880.23\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2016-188

DÉMISSION DE LA CHARGÉE DE PROJET POUR MADA

CONSIDÉRANT QUE, Madame Noémie Darisse est dans l'obligation de déposer sa démission comme chargée de projet de la démarche MADA pour la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE, Madame Darisse ne demande aucuns honoraires pour son travail des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE, celle-ci remettra les documents de sa recherche seront à disposition du prochain chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis de prendre acte de la démission de Madame Noémie Darisse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-189

DEMANDE DE DÉLÉGATION À LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMI DES AÎNÉS (MADA) À SAINT-ADELME.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme a obtenu un financement de 10 500\$ pour l'élaboration de la démarche MADA et qu'un comité MADA Saint-Adelme a été formé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à financer au minimum 30% du coût total du projet, tel qu'exigé par le programme, soit un montant de 4 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la ressource attirée à la réalisation du mandat a récemment démissionné;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a récemment déposé une demande de financement pour une démarche regroupé dans le cadre de l'édition 2016 du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et propose de jouer un rôle de coordination;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme participe à cette démarche regroupé pour l'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Adelme, a été autorisée à signer et à faire le suivi, pour et au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Thibault, conseillère municipale, a été nommée élue responsable de la question des aînés pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Adelme délègue à la MRC de La Matanie le mandat de coordination pour l'élaboration d'une politique Municipalité Ami Des Aînés (MADA) à Saint-Adelme.

Nouvel échéancier proposé

La démarche d'élaboration de la politique et du plan d'action MADA s'échelonne sur 18 mois. Le début de la démarche est fixé au mois de janvier ou dès la réception de la confirmation d'une aide financière par le ministère. La ressource embauchée par la MRC pour réaliser l'ensemble des politiques municipales familiales assumera le mandat.

Janvier 2017

Embauche d'un chargé de projet ; annonce officielle et lancement de la démarche.

Février 2017

Première rencontre du comité de pilotage: désignation d'une chargée de projet MADA

- Rencontre des principaux partenaires ;
- Formalisation du comité de pilotage ;
- Réalisation d'un portrait de situation sur la situation du vieillissement et de l'offre de services dans la municipalité ;

Avril-mai-juin 2017 :

- Rédaction du portrait sur le vieillissement ;
- Présentation et validation du portrait de situation par le comité de pilotage;
- Prise en compte de la démarche MADA faite par la MRC et les autres municipalités du territoire;
- Communication pour informer les citoyens de la démarche MADA en cours et de leur implication souhaitée;
- Préparation de la consultation ;

Juillet-août 2017 :

- Tenue de la consultation locale;
- Préparation de rapport de consultation ;
- Priorisation des actions;
- Préparation d'un diagnostic: portrait + services+ résultats de la consultation;

Septembre-octobre-novembre 2017 :

- Rédaction préliminaire de la politique et du plan d'action pour 2017-2020;
- Rencontre du comité de suivi pour validation;
- Élaboration des indicateurs de suivi;

Février-mars 2018 :

- Rédaction finale de la politique et du plan d'action pour 2017-2020;
- Présentation au conseil municipal;
- Validation auprès du comité de pilotage;
- Préparation des documents finaux (graphisme et impression)
- Adoption de la politique et du plan d'action par la municipalité;
- préparation et tenu du lancement officiel de la politique MADA.
- Diffusion de la politique et début du suivi des actions et de la mise en œuvre.

Date de début du projet (2017-01-20) Date de fin du projet (2018-03-31)

A. Ressources humaines et fonction	Rémunération (municipalité ou mrc et municipalités participantes)
---	---

Supervision et administration du projet	1 500 \$
Chargé de projet	9 400 \$
Avantages sociaux (17%)	1 600 \$
Total A	12 500 \$
B. Autres dépenses (déplacements, impression, frais de location, etc.)	Montant (municipalité ou mrc et municipalités participantes)
Déplacement	500 \$
Consultation, lancement, avis public	700 \$
Services prof. (graphisme, photos, impression)	1 300 \$
Total B	2 500 \$
BUDGET TOTAL (total des sections A + B) \$	15 000 \$
Contribution exigée de la part de la municipalité¹ (indiquer le % minimal : entre 30 % et 50 %) Contribution exigée de la part de la MRC : 10 %	4 500 \$
Subvention accordée par le Ministère	10 500 \$

RÉSOLUTION #2016-190

DÉPÔT-ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016-ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses de la Municipalité de Saint-Adelme pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2015, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2016.

DE prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Adelme pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016 avec la même période financière de l'année financière 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibault prochainement il y aura adoption du règlement 2016-09, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017. Également une dispense de lecture dudit règlement.

Un avis de motion est donné et dispense de lecture par la conseillère Johanne Thibault à la prochaine séance du conseil il y aura un remplacement du règlement 2014-04, intitulé « Règlement sur la qualité de vie » par le règlement 2016-10.

RÉSOLUTION #2016-191

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES (19 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER INCLUSIVEMENT)

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier que le bureau municipal sera fermé du 19 décembre au 4 janvier inclusivement).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-192

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu de prendre acte de la liste des personnes endettées pour taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-193

ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu unanimement QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19h30** :

• 10 janvier •	6 février
• 6 mars •	3 avril
• 1er mai •	5 juin
• 4 juillet •	7 août
• 11 septembre •	2 octobre
6 novembre	4 décembre•

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité. Évidemment, le conseil pourra fixer toute autre date qu'il pourra juger utile pour tenir compte, par exemple, de la période des vacances (été) ou de longs congés. La loi laisse beaucoup de latitude aux municipalités quant au choix des jours pour la tenue des séances ordinaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-194
DON POUR LA FÊTE DES ENFANTS

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu de donner deux cents dollars pour la fête des enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DÉPOSE LA DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX :

Maire	Jean-Roland Lebrun
Conseiller siège n°1	Jeannot Marquis
Conseillère siège n°2	Josée Marquis
Conseiller siège n°3	Marcel Gauthier
Conseillère siège n°4	Johanne Thibault
Conseiller siège n°5	Clément Gauthier
Conseiller siège n°6	Julien Ouellet

RÉSOLUTION #2016-195
DEMANDE C.P.T.A.Q CARRIÈRE BÉTON PROVINCIAL

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après, la Commission) doit statuer sur toute demande d'autorisation visant l'agrandissement d'une aire d'exploitation de carrière dans la zone agricole permanente, et, pour ce faire, justifier sa recommandation sur les critères énoncés par la loi ;

CONSIDÉRANT QUE Béton provincial Ltée. a déposé un projet d'extension de son aire d'exploitation de 4,7 hectares au Sud-ouest de l'aire actuellement exploitée, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelme, en l'occurrence, les parties des lots 358 et 359 du rang V du cadastre de la Paroisse de Sainte-Félicité, circonscription foncière de Matane, étant sa propriété sous le matricule 1407-64-4240 ;

CONSIDÉRANT QUE la conformité du projet aux dispositions du règlement de zonage numéro 2008-07 de Saint-Adelme, a été attestée par M. Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments pour la municipalité, en date du 24 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des sols de ladite propriété est pratiquement nul, soit de classe 7, et que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont grevées par une topographie le rendant très difficile à cultiver et un couvert forestier important ;

CONSIDÉRANT QU' aucune activité agricole n'existe sur cette propriété ni sur les lots avoisinants, lesquels sont déjà voués à l'exploitation minière et forestière ;

CONSIDÉRANT QUE les qualités géologiques particulières du site en justifient l'utilisation et rendent les sites alternatifs à Saint-Adelme moins intéressants pour cette activité,

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet donc à Béton Provincial Ltée. d'extraire un matériau de très bonne qualité pour assurer la continuité de son activité économique dans La Matanie ;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement compromise par le projet, en l'absence d'usages agricoles sur le site ou les terrains voisins, ou d'empêchement supplémentaire à la pratique de l'agriculture dans le secteur dû au projet ;

CONSIDÉRANT QUE la constitution de propriétés de superficies suffisantes pour la pratique agricole n'est nullement compromise par le projet, puisqu'il n'y a pas de morcellement supplémentaire des terrains ou de modification à leurs limites ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Julien Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Adelme recommande à la Commission d'autoriser le projet d'extension de l'aire d'exploitation de la carrière propriété de Béton Provincial Ltée., projet et site décrits en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-196

EFFECTUER UNE LISTE PRIORITAIRE DES TRAVAUX DE VOIRIE AU MONTANT DE 108 294\$ POUR LA PROGRAMMATION DE LA TECH

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de programmer la portion qu'elle pourra utiliser pour la réalisation de travaux admissible dans la priorité de son choix, l'équivalent de 20% de son enveloppe allouée qui représente 108 294\$;

CONSIDÉRANT QUE, les membres du conseil veulent investir 108 294\$ la portion d'investissement pour le Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-197

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MARQUIS RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
La municipalité s'engage à être le seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-198

**ENTENTE AVEC ÉRIC OUELLET POUR AVOIR DROIT À UN DROIT DE PASSAGE
(UNE VIRÉE POUR LA DÉNEIGEUSE)**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec les propriétaires du terrain du 64 6^e Rang Est soit monsieur Éric Ouellet et madame Mélanie Castonguay.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-199

**PRÉSENTATION DE LA DEMANDE SUBVENTION SALARIALE-PROGRAMME
INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Anick Hudon à signer et présenter la demande subvention salariale-programme intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-200

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu que les employés sur le déneigement vont devoir se reléguer pour le congé des fêtes soit qu'un fait Noël et l'autre le jour de l'an ou vice versa.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-201

UNE FIN SEMAINE PAR MOIS POUR REPOS POUR RICHARD DURANT L'HIVER

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu d'accorder une fin semaine dans le mois de repos pour monsieur Richard Rousseau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-202

**MOTION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ADELME
RECONNAISSANCE DE LA 1^{RE} ÉDITION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-
PETITS**

ATTENDU que le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel.

ATTENDU que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

ATTENDU qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

ATTENDU que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence.

ATTENDU qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis

Que la municipalité de Saint-Adelme s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1^{re} édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016.

Que la municipalité de Saint-Adelme salue le travail des partenaires de COSMOSS afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité.

Que les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la *Lettre des grands à chacun des tout-petits*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2016-203 **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.